

## AR Prefecture

017-200041614-20260728-2026\_07\_03-DE  
Reçu le 04/08/2026Aunis-  
Sud

Imagine la futurelité

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSSéance du mardi 28 juillet 2026  
DELIBERATION n°2026\_07\_03CENTRE D'ANIMATION ET DE CITOYENNETE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

| Nombre de membres :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |          |         | L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Christophe RAULT |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|---------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| En exercice                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Présents | Votants |                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| 51                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 37       | 48      |                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Quorum : 26                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |          |         |                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Présents / Membres titulaires :</b><br>RAULT Christophe, DESILLE Raymond, GABET Steve, VANNELLE Alexandra ( reçu pouvoir de MARCHAND Pierre-François), PAIN Baptiste, FOLOPPE Christophe, GUILLET Cyril, GAILDRAT Hervé, GAY Gilles, OTRZONSEK Didier, MORANT Marie-France (a reçu pouvoir de DRAPEAU Myriam), AUBOYER Jean-Jack (reçu pouvoir de DESCAMPS Anne-Sophie), DENECHAUD Olivier, GENDRE Stéphane (a reçu pouvoir de BRULE Aude), VILLAIN Florence, BERNARDIN Eric, MAGINOT Pascal, MOUNIER Sabine ( reçu pouvoir de BLIN Bruno), MADEUX Samuel, PERRET Nathalie, BERNARD Micheline, TERRIEN Philippe, TRAIN Francis (a reçu pouvoir de Camille NICE), MARLIERE Jocelyne, CADOT Matthieu, MARCHAND Sébastien (a reçu pouvoir de DUFAITRE Stéphanie), BODET Philippe, RIVÉ Valérie, JOUANNEAU Olivier, MOUEIX Serge, YVON Emilie (a reçu pouvoir de GODEAU Thomas), PETOT Rozenn (a reçu pouvoir de GAROT Jérôme), BARIT Annabelle ( a reçu pouvoir de COTTENNEC Philippe), GRIS Pascale, BRUNIER Christian (a reçu pouvoir de Elodie ROSPARS), LEGROS Catherine, DIOT-BESNIER Brigitte |          |         |                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Présent/ Membre suppléant :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |          |         |                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Absents :</b><br>PEINTRE Angélique, ROUFFET Laurent, MOREAU Richard                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |          |         |                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

|                                                            |                                                                                                                 |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Secrétaire de Séance :</b><br>Steve GABET               | <b>Auteur de l'acte :</b><br>Christophe RAULT Président                                                         |
| <b>Convocation envoyée le :</b><br>22 juillet 2026         | <b>Télétransmission en préfecture le :</b> 4/08/26                                                              |
| <b>Affichage de la convocation le :</b><br>22 juillet 2026 | <b>n°:</b> 017-200041614-20260728-2026_07_03-DE<br><b>Date de publication sur le site Internet :</b><br>6/08/26 |

CENTRE D'ANIMATION ET DE CITOYENNETE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-21, et L. 5211-1,

Vu les délibérations n°2026-04-01 et 2026-04-02 du Conseil Communautaire du 14 avril 2026 portant installation du Conseil et élection du Président,

Vu la délibération n°2026-04-04 du Conseil Communautaire du 14 avril 2026 portant élection des Vice-Présidents,

Vu l'arrêté du Président n°2026-A-09 portant délégation de fonctions à Madame **Angélique PEINTRE**, Vice-Présidente en charge du développement des dynamiques sociales,

Vu les statuts adoptés par le conseil d'administration de l'association Centre d'Animation et de Citoyenneté (CAC) et l'article portant sur les membres de droit,

Considérant qu'il convient de désigner un membre appelé à siéger au Conseil d'Administration de cette structure,

Considérant la ou les candidatures déposées lors du bureau communautaire du 9 juin 2026 et/ou lors de la commission « enfance jeunesse famille » du 29 juin 2026,

Considérant, conformément aux articles L2121-21 par renvoi du L5211-1 du CGCT, la possibilité pour le conseil communautaire de décider de ne pas procéder aux désignations à bulletin secret, à l'unanimité de ses membres,

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

Monsieur **Christophe RAULT**, Président, indique que l'association sans but lucratif a pour mission d'assurer la gestion désintéressée et le fonctionnement du Centre social intervenant sur le territoire Aunis sud.

L'association a une utilité sociale à travers l'animation de la vie sociale et culturelle en étant un lieu de ressources et porteur d'initiatives.

Les objectifs visés par cette association sont :

- L'amélioration des conditions de vie des habitants,
- Le renforcement des relations et des solidarités de voisinage,
- La prévention et la réduction de toutes formes d'exclusions,
- L'éducation et l'expression à la citoyenneté par une démarche globale d'intervention concertée et adaptée aux problématiques sociale d'un territoire.

Monsieur le Président invite à la désignation d'un(e) élu(e) pour représenter la Communauté de Communes Aunis Sud au sein de l'association.

Il informe avoir recueilli pour un unique poste à pourvoir, la candidature de Madame **Angélique PEINTRE** et enregistré celle de Monsieur **Richard MOREAU**, lors du bureau communautaire du 9 juin dernier.

**AR Prefecture**

017-200041614-20260728-2026\_07\_03-DE  
Reçu le 04/08/2026

**Monsieur Richard MOREAU ayant finalement retiré sa candidature, seule celle de Madame Angélique PEINTRE est désormais maintenue.**

Il demande si de nouvelles candidatures sont à enregistrer.  
Aucun autre candidat ne se manifeste.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, conformément aux articles L2121-21 par renvoi du L5211-1 du CGCT, **décide à l'unanimité**, de ne pas procéder à un vote à bulletins secrets.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

**A l'unanimité**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Elit comme élue représentante de la Communauté de Communes Aunis Sud appelée à siéger au Conseil d'Administration du Centre d'Animation et de Citoyenneté :  
**Madame Angélique PEINTRE**
- Autorise le Président à assurer le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :  
Les signatures sont au registre.  
A Surgères,  
Le 30 juillet 2026

Le Président

Christophe RAULT



Le secrétaire de séance

Steve GABET

**Délais et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

